

Réglementation SFDR

Cette fiche informative concerne les produits gérés en titres vifs qui promeuvent les caractéristiques environnementales ou sociales et qui ont pour objectif un investissement durable :

Fonds SANSO IS	Article	Approche ESG
Apicil Monde Actions Durables	Article 9	Réduction de 20% de l'univers d'investissement
Sanso Carbon Initiative Trends	Article 9	Réduction de 20% de l'univers d'investissement
Sanso Smart Climate	Article 9	Réduction de 20% de l'univers d'investissement

1. La manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit

Afin d'intégrer l'ensemble des risques de durabilité dans le processus d'investissement de ces OPC, la Société met en œuvre :

1/ Une analyse des trois piliers ESG est réalisée en prenant en compte les critères les plus pertinents pour chaque secteur d'activité. Quelques exemples de critères sont donnés ci-dessous

- Environnement : changement climatique, ressources naturelles, pollution et déchets
- Social : capital humain, fiabilité des produits, opportunités sociales
- Gouvernance : structure de la gouvernance (composition du board, rémunération des dirigeants, pratiques comptables etc.), comportement d'entreprise (éthique des affaires, pratiques anti-compétitives etc.).

Chaque émetteur se voit ainsi attribuer une note ESG qui permet d'évaluer ses pratiques extra-financières et de le classer au sein de chaque secteur de l'univers d'investissement.

Les 20% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement sont éliminés.

2/ Une prise en compte des Objectifs du Développement Durable qui sont intégrés dans les décisions d'investissement au travers du pourcentage du chiffre réalisé via des activités facilitant l'atteinte de ces objectifs. L'objectif est d'avoir une exposition à ces activités supérieure à celle de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence du fonds.

3/ Une prise en compte de l'intensité carbone, liée à l'enjeu du changement climatique. La stratégie de sélection de titres est axée sur la réduction des différents risques liés au changement climatique et sur la gestion de ces risques par les entreprises. En outre le fonds a pour objectif l'investissement durable en ce sens qu'il vise une réduction de 30% de l'intensité carbone vis à vis de son indice de référence.

4/ Une politique d'exclusion qui écarte les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou qui sont exposées à des controverses majeures ainsi que les entreprises appartenant à certains secteurs (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, charbon et tabac).

Les controverses font l'objet d'une évaluation en fonction de leur sévérité, de l'impact (nombre de personnes impactées), du statut (en cours ou traité) et du type de controverse (structurelle ou non structurelle).

2. Les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques de durabilité sur le rendement du produit

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et de durabilité peuvent avoir des effets considérables sur la valeur des titres émis par les entreprises, que ce soient les actions ou les obligations.

Nous pensons que tous ces facteurs méritent d'être pris en considération au même titre que les indicateurs financiers traditionnels pour obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements.

En revanche, analyser la probabilité, l'horizon et l'impact de chaque risque nous semble complexe à ce jour. Sanso IS agit selon la logique de principe de précaution en adoptant une démarche de réduction des risques par rapport aux investissements standards.

3. Informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées

Une approche Best in class est mise en œuvre par l'équipe de gestion.

La notation ESG de chaque titre est comprise entre 0 et 10 et déterminée selon une logique Best in Class sans biais sectoriel a priori. Cela signifie qu'après avoir été évaluées sur la base d'une analyse de leurs politiques et pratiques ESG, les entreprises d'un secteur d'activité donné sont classées de la meilleure à la moins avancée. Plus les politiques et pratiques d'une entreprise sont avancées relativement au reste du secteur plus sa note sera élevée et inversement. Cette méthode permet de comparer les politiques et pratiques ESG d'entreprises confrontées à des problématiques ESG similaires.

En complément de cette analyse ESG le fonds applique une politique d'exclusion qui écarte les armes controversées, le secteur du tabac, les sociétés réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans la production d'électricité à base de charbon, les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans l'exploration et l'extraction de charbon thermique, les sociétés actives dans la production de pétrole et de gaz non-conventionnels et les entreprises impliquées dans des controverses graves et répétées relatives au Pacte Mondial des Nations-Unies.

Le gérant cherche aussi à privilégier au travers de sa sélection de titres :

- Les entreprises ayant une exposition aux différents risques liés au changement climatique et une gestion de ces risques meilleures que leurs pairs : Pour cela l'équipe de gestion s'appuie sur différentes métriques comme l'empreinte carbone, l'évolution de la part brune et verte de l'activité de l'entreprise et les politiques et engagements en matière de réduction des risques climatiques. L'équipe de gestion s'engage à maintenir au niveau du portefeuille un niveau d'intensité carbone inférieur à celui de l'indice de référence ou de l'univers d'investissement selon le cas.
- Les entreprises dont tout ou partie du chiffre d'affaires est réalisé sur des activités facilitant l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies. L'équipe de gestion s'appuie sur le pourcentage du chiffre d'affaires des sociétés réalisé sur des produits ou des activités contribuant à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs de développement durable. L'équipe de gestion s'engage à maintenir au niveau du portefeuille un pourcentage supérieur à celui de l'indice de référence ou de l'univers d'investissement selon le cas.

Enfin, 90% minimum des titres en portefeuille disposent d'une note ESG.

Notre système de gestion de portefeuilles bloque le passage d'ordres sur les sociétés exclues grâce à un contrôle ex ante.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par le gérant de chaque portefeuille sur les métriques ESG, ODD, carbone et controverses.

Un contrôle de second niveau est effectué par le département de contrôle des risques sur l'ensemble de ces métriques.

4. En cas d'identification d'un indice de référence, des informations sur la manière dont cet indice est adapté aux caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds ou du mandat

Le fonds ne sera pas géré en référence à un indice Paris Aligned ou Climate Transition dans la mesure où l'objectif de réduction de l'intensité carbone est fixé en référence à un indice basé sur la capitalisation boursière qui reflète l'état actuel des marchés actions internationaux et où le fonds intègre en outre des exigences ESG différentes de celles de ces indices.